



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Troisième session

Rome, 2-6 avril 2001

Programme de travail en matière d'harmonisation  
Assistance technique

Point 8.3 de l'ordre du jour provisoire

1. L'assistance technique et la coopération sont des aspects clés du programme de travail du Secrétariat. Il s'agit notamment du soutien technique aux programmes de la FAO, ainsi que de l'assistance technique directe fournie par le Secrétariat aux pays, régions et organisations pertinentes. Les activités dans ce domaine ont été nombreuses en 2000 et les demandes se multiplient. On trouvera ci-après un résumé des principales activités. On peut obtenir des renseignements plus détaillés sur des points spécifiques auprès du Secrétariat.

### PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA FAO (PCT)

2. Les projets en cours ou récents qui concernent (ou comprennent) le renforcement des capacités phytosanitaires au titre du PCT s'élèvent à 3,0 millions de dollars E.-U pour 39 pays participants. Les demandes en instance émanant d'autres pays atteindraient environ 3,5 millions de dollars E.-U. On peut dégager les tendances ci-après:

1. Les demandes émanant des États Membres ont presque triplé par rapport à l'année précédente;
2. On note une demande accrue d'examen des systèmes nationaux et "d'évaluations des besoins" comme base des plans nationaux pour le renforcement des capacités phytosanitaires. Les domaines les plus demandés sont les suivants: modernisation des cadres juridiques, autorité de gestion, infrastructures, renforcement institutionnel, technologies de l'information (y compris en particulier informations sur les ravageurs) et mobilisation des ressources humaines et matérielles par souci d'efficacité et de durabilité. Parmi les pays demandeurs, on citera: Albanie, Antigua, Estonie, Iran, Inde, Malawi, Mauritanie, Nigéria, Soudan, Swaziland, Tunisie, Zambie et Zimbabwe;
3. La demande de formation pour la compréhension et l'application des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) a augmenté car les pays s'efforcent d'adopter des démarches conformes à la CIPV et à l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

L'analyse du risque phytosanitaire et la surveillance des organismes nuisibles continuent à être des domaines prioritaires en raison de leur importance fondamentale dans le processus de prise de décisions phytosanitaires justifiées sur le plan technique.

4. Les demandes de création ou de maintien de zones indemnes ont aussi augmenté, surtout en ce qui concerne la mouche méditerranéenne des fruits, la mouche des caramboles et la mouche des pêches. Des projets concernant des zones indemnes de la mouche des fruits sont financés par le PCT en Amérique centrale et en Amérique du Sud, y compris au Belize, au Costa Rica, au Panama, en El Salvador, au Chili, au Venezuela, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, tandis que des projets sont financés par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala.

#### **PROGRAMME SPÉCIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (PSSA)**

3. Le Secrétariat a contribué à la préparation de 23 projets régionaux de PSSA veillant à ce que les aspects appropriés des systèmes phytosanitaires soient pris en compte dans toute initiative visant à assurer la sécurité alimentaire régionale. Chaque projet prévoit un renforcement des capacités dans la centaine de pays représentés. La valorisation des ressources humaines, la rédaction et/ou la modernisation et l'harmonisation de la législation phytosanitaire et le développement des infrastructures physiques et des institutions ont été considérés comme des domaines critiques pour ces projets.

#### **ASSISTANCE TECHNIQUE DIRECTE FOURNIE PAR LE SECRÉTARIAT**

4. Le Secrétariat a fourni directement une assistance technique aux pays au niveau de la FAO et par l'intermédiaire d'autres projets et également en réponse à des demandes spécifiques. Les points 1 à 4 ci-après énumèrent les activités entreprises par le Secrétariat depuis la dernière session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires:

1. Participation à 10 cours de formation sous-régionaux au titre du Programme-cadre de formation sur le Cycle d'Uruguay et les Négociations commerciales multilatérales en matière d'agriculture. En particulier, le Secrétariat:
  - a) a fourni des contributions techniques pour l'élaboration et l'amélioration des modules de formation;
  - b) a assuré la formation;
  - c) a sélectionné, recruté et formé des consultants lorsque les fonctionnaires du Secrétariat ne pouvaient pas intervenir directement.

On trouvera ci-après les régions et les lieux où ces ateliers se sont déroulés:

| <u>RÉGION</u>  | <u>LIEU DE LA RÉUNION</u>    |
|--|------------------------------|
| Europe centrale et orientale                           | République tchèque (14 pays) |
| Amérique du Sud et Mexique                             | Bolivie (11 pays)            |
| Proche-Orient/Afrique du Nord                          | Égypte (12 pays)             |
| Moyen-Orient (pays du Conseil de coopération du Golfe) | Oman (6 pays)                |
| Caràibes anglophones                                   | Jamaïque (19 pays)           |
| Communauté économique de l'Afrique centrale            | Cameroun (19 pays)           |
| Asie du Sud  | Népal (9 pays)               |
| Asie du Sud-Est  | Philippines (9 pays)         |
| Afrique de l'Est et de l'Ouest (anglophone)            | Éthiopie (11 pays)           |
| Afrique australe (pays de la SADC et Érythrée)         | Zambie (13 pays)             |

2. Participation à des ateliers régionaux, notamment:
  - a) ateliers SPS en Inde, Namibie et Côte d'Ivoire;
  - b) ateliers sur l'analyse du risque sanitaire au Brésil, aux Pays-Bas, en Russie et pour le Comité SPS;
  - c) atelier sur la biosécurité forestière au Chili;
  - d) Consultation technique régionale sur les NIMP en Thaïlande pour les pays d'Asie et du Pacifique;
  - e) atelier sur les méthodes d'inspection en Argentine pour les pays du Comité phytosanitaire du cône Sud;
3. Le Secrétariat a fourni des informations et favorisé le dialogue technique entre pays concernés par des différends commerciaux possibles, y compris Égypte, Mexique, Thaïlande, République dominicaine et Brésil;
4. Le Secrétariat a examiné les législations phytosanitaires du Conseil de coopération du Golfe et des Bahamas.

### **ASSISTANCE AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES DE PROTECTION DES VÉGÉTAUX (ORPV)**

5. On trouvera ci-après les principales activités du Secrétariat concernant les ORPV depuis la dernière session de la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires:
  1. A participé et contribué aux réunions de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), du Conseil phytosanitaire interafricain (IAPSC) et de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO).
  2. A collaboré avec les gouvernements des pays des Caraïbes pour améliorer les capacités et l'efficacité de la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes, y compris soutien au Secrétariat de la Communauté des Caraïbes et à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture afin d'élaborer une proposition visant à créer une agence de la santé des productions agricoles et de la sécurité des produits alimentaires dans les Caraïbes.
  3. A aidé la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique à formuler un projet régional visant à achever l'analyse du risque phytosanitaire lié à la maladie sud-américaine des feuilles d'hévéa comme première étape vers l'élaboration d'une norme régionale qui pourrait être adoptée par tous les membres avant que les dispositions particulières de l'Accord révisé soient ratifiées.

### **QUESTIONS RÉCENTES**

6. La nature et le nombre des demandes d'assistance technique reçues par le Secrétariat permettent de se faire une idée des besoins actuels et des priorités des pays. Sur la base des tendances récentes, le Secrétariat a identifié les trois types de documents qui sont essentiels pour répondre aux besoins actuels :
  1. Manuels et guides de formation concernant la mise en œuvre des normes internationales;
  2. Manuels concernant les spécifications du matériel (par exemple pour les installations de quarantaine post-entrée);
  3. Directives pour l'examen et la rédaction des législations phytosanitaires nationales.
7. De plus, l'accroissement de la demande d'examens détaillés des systèmes phytosanitaires nationaux a montré qu'il fallait disposer d'outils diagnostics pour l'auto-évaluation. À sa deuxième session en 1999, la Commission intérimaire a approuvé la poursuite d'un projet pilote lancé par la Nouvelle-Zélande qui utilise un questionnaire pour collecter des données appropriées d'auto-évaluation des systèmes phytosanitaires. Cette initiative s'est avérée un succès dans son application limitée et elle continue à être élaborée et améliorée sous la forme d'une Évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP). Une utilisation plus large de l'ECP par d'autres pays et

l'entretien à long terme de cet instrument nécessitent l'appui de la Commission intérimaire. Les besoins spécifiques sont les suivants :

1. il faudrait faire appel à des consultants pour aider à la collecte et à l'évaluation des données et à la formulation des plans nationaux d'assistance technique;
  2. traduction de l'ECP dans les langues des États Membres;
  3. ressources pour que la FAO entretienne et mette à jour la base de données.
8. La Commission intérimaire des mesures phytosanitaires est invitée à:
1. *faire des observations* sur les activités d'assistance technique du Secrétariat;
  2. *recommander* des priorités pour l'assistance technique.